

L'action communautaire autonome :

pour un espace d'expérimentation sociale et de démocratie

Mémoire du ROCAJQ dans le cadre de la consultation publique sur la proposition de politique du ministre de la Solidarité sociale, Monsieur André Boisclair, intitulée *Le milieu communautaire: un acteur essentiel au développement du Québec*



**Regroupement des organismes communautaires
autonomes jeunesse du Québec**

8225, boul. St-Laurent, bur. 300 Montréal, Qc, H2P 2M1

Téléphone: (514) 388-7942 Télécopieur.: (514) 388-4676

Courrier électronique: rocajq@cam.org Site Internet: www.cam.org/rocajq/

Juillet 2000

Ce qu'est le ROCAJQ

Le ROCAJQ est un regroupement de 35 organismes communautaires autonomes jeunesse situés dans 13 régions du Québec. Le ROCAJQ est un lieu d'information, de concertation et de représentation que se sont donnés ces organismes qui travaillent chacun à leur façon sur les multiples réalités socio-économiques et culturelles qui touchent les jeunes. Ces organismes offrent un lieu de rencontre ou se déplacent dans les milieux de vie des jeunes. Ils s'adressent aux jeunes adultes, aux adolescentes et adolescents ou parfois aussi aux plus jeunes.

Un espace d'expérimentation sociale

Plusieurs pratiques novatrices sont issues des groupes du ROCAJQ. Prenons, par exemple, les premières maisons de jeunes, le travail de rue, l'intervention face à la prostitution des jeunes, certaines pratiques de socialisation par le travail, les travaux communautaires pour les jeunes contrevenants, etc. Toute cette expérimentation sociale a été et est encore une richesse pour la société québécoise. Les modes de financement de leur action peuvent soutenir ou contrecarrer ce projet. En effet, les récentes tendances à financer dans une logique de programmes à visées très restreintes telle la gestion du risque, fragilisent grandement cette approche globale. Le financement de base dans une logique de partenariat comme dans l'actuelle proposition gouvernementale, nie également notre approche globale en situant davantage les groupes dans une logique de services et de gestion du social plutôt que d'empowerment.

Aujourd'hui comme hier, notre approche globale et notre souplesse nous permettent de dépasser largement la réponse individuelle et amènent souvent des solutions beaucoup plus durables, puisque les acteurs de la réponse sont souvent les principales personnes concernées. Un financement de base libre de tout partenariat garantit la liberté nécessaire à l'exploration des nouvelles réalités jeunesse favorisant ainsi le renouvellement des pratiques. Il est clair cependant que nous parlons ici de l'action communautaire autonome et non de l'action communautaire reposant davantage sur le modèle de Rothman (où on donne à celle-ci un rôle de planning social et de réponse à un besoin de services).

Un espace de démocratie

La politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire repose pour une large part sur l'utilisation des organismes dans sa planification de prestation de services au détriment d'un modèle d'organisation communautaire reposant sur un véritable acte d'appropriation du pouvoir. En accentuant l'action communautaire comme outil de gestion des communautés, nous privons ainsi la société québécoise d'un poumon, c'est-à-dire un espace où peuvent s'élaborer des alternatives par et pour les personnes concernées.

En effet, l'action communautaire autonome s'appuie d'abord sur les principes démocratiques en permettant à l'ensemble de ses membres de se prononcer sur les actions et orientations de l'organisme. Démocratie dont les jeunes ont, comme tous les citoyens, bien besoin. Les jeunes sont souvent exclus des débats ou encore des structures et ils subissent plus souvent qu'autrement les orientations retenues.

Les jeunes ont de moins en moins de lieux autonomes où ils peuvent avoir une prise directe sur les décisions. Dans nos organismes membres, cette participation est encouragée de multiples façons. Les jeunes s'impliquent directement dans leur organisme permettant ainsi de participer à la réponse à leurs besoins et d'améliorer la place qui leur est réservée dans leurs communautés locales et dans la société en général.

Cet exercice vise également à permettre aux jeunes de faire partie intégrante de la société civile, non pas seulement comme consommateurs mais également comme acteurs. Ce qui est visé, c'est l'intégration du vécu des jeunes et de ce que l'expérience terrain des organismes leur a appris sur ceux-ci, lors de l'élaboration des lois ou des politiques les concernant.

L'action communautaire autonome amène également les organismes à assumer un mandat de défense des droits collectifs des jeunes et ce, de différentes façons. Cette défense de droits entre souvent en contradiction avec le réseautage ou encore le partenariat si important dans la présente politique. Nous ne pouvons assumer le rôle de l'avocat de la Couronne et celui de l'avocat de la défense simultanément.

Une société qui se veut démocratique devrait être capable de supporter les espaces de socialisation qui permettent à des citoyens et des citoyennes de réellement participer à la société civile. La présente politique relève tant qu'à nous beaucoup plus d'une logique technocratique que d'une réelle reconnaissance de l'action communautaire autonome, en situant cette dernière dans une logique de services plutôt que de défense des droits et d'action de réappropriation de pouvoir.

La proposition gouvernementale: une politique inacceptable

Une autre tendance de la proposition gouvernementale est de vouloir tout orienter dans une perspective de développement économique. Cette tendance est, elle aussi, réductrice. Elle démontre que la politique vise plus un arrimage avec les récentes grandes orientations gouvernementales : primauté de l'économique sur le social et l'environnemental, réduction des services publics, privatisations, réorganisation corporatiste des lieux d'influence, etc.

Nous estimons que, de façon globale, la proposition gouvernementale est inacceptable, notamment parce qu'elle dilue l'action communautaire autonome dans un grand ensemble d'organismes dits d'action communautaire où se côtoient des initiatives gouvernementales et des organisations dont les mandats sont étrangers à l'action communautaire autonome (application de lois ou de politiques, etc.) La nature des recommandations qui suivent devrait aider à comprendre pourquoi la proposition est inacceptable.

Le processus ayant mené à la proposition gouvernementale est pour nous largement questionnable et ne peut que confirmer l'ensemble de nos appréhensions concernant le respect de nos espaces démocratiques. On peut souligner le fait que le travail du comité de liaison entre le gouvernement et les représentants du comité aviseur a été mené sans que la partie communautaire ne soit mise au courant du développement de la politique. D'autre part, le comité aviseur n'a pas

eu de moment privilégié pour donner son avis sur celle-ci avant qu'elle ne soit rendue publique, alors qu'il s'agit pourtant d'un rôle normal pour un comité aviseur.

Nous constatons également que les souhaits exprimés lors des deux rencontres nationales (1996 et 1998) par le mouvement d'action communautaire autonome ne se retrouvent pas dans le projet. Ce n'est pas faute d'avoir exprimé clairement nos attentes que le résultat est si décevant. Il faudra plus que des ajustements pour arriver à une proposition satisfaisante. Il faut voir également que le Gouvernement a répété à plusieurs reprises sa promesse d'en arriver à une politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome pour ensuite revenir sur sa promesse au moment de livrer la marchandise.

Recommandations

- 1- Nous réclamons que l'objet de la politique soit la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome;
- 2- Nous réclamons que la politique contienne des engagements clairs de financement de l'action communautaire autonome;
- 3- Nous réclamons une véritable reconnaissance du caractère autonome de notre action et faisons valoir que cette autonomie permet une plus grande démocratie dans notre société par la défense collective des droits, d'une part, et d'autre part, par le développement d'alternatives dans la façon d'aborder les réalités jeunesse qui sont changeantes;
- 4- Nous voulons exprimer notre désaccord avec la vision utilitariste qui transparaît dans la proposition gouvernementale. Nous ne sommes pas des dispensateurs de services dans un continuum avec le réseau public, services qui seraient planifiés ailleurs selon la lecture gouvernementale des besoins de la population. Cela conduit à réduire le mouvement communautaire à une fonction publique à rabais;
- 5- L'approche globale est une spécificité des organismes communautaires jeunesse membres du ROCAJQ. Ceux-ci ont donc un financement diversifié comparativement aux groupes qui ont une approche par problématiques. Selon la proposition gouvernementale, il n'y a aucune garantie à l'effet que le ministère partenaire établisse le financement de base global de l'organisme à partir du montant obtenu de l'ensemble de ses bailleurs de fonds. Celui-ci risque d'être établi à partir seulement du financement de base accordé par le ministère en question. Dans ce sens, notre approche globale est grandement menacée par la proposition gouvernementale, et nous demandons le respect de la politique de santé bien-être qui propose plutôt une vision globale de la santé;
- 6- Nous demandons un financement de base pour l'ensemble de la mission des regroupements d'organismes communautaires autonomes;
- 7- Nous demandons que la formation reliée à l'action communautaire autonome soit un rôle des regroupements d'action communautaire autonome plutôt que celle du Comité sectoriel sur

l'action communautaire et l'économie sociale et que les regroupements d'ACA puissent obtenir une accréditation et le financement nécessaire;

- 8- Nous demandons que les liens entre les organismes communautaires et le milieu universitaire demeurent volontaires et hors du champ de la politique comme cela se passe actuellement, et ne serve pas à planifier les services;
- 9- Nous demandons que soient établies des balises nationales dans l'allocation des fonds dédiés aux organismes;
- 10- Nous demandons que soit abandonnée la mise en œuvre des orientations de la politique par les Conférences administratives régionales ou les Conseils régionaux de développement et que celle-ci se fasse au niveau national;
- 11- Nous demandons que le Gouvernement maintienne le rôle du Fonds d'aide en appui aux organismes et regroupements de défense collective des droits, que sa régionalisation soit abandonnée et que soit maintenue la gestion du Fonds par le SACA;
- 12- Nous demandons que la composition du Comité aviseur se limite aux organismes d'action communautaire autonome, que la politique reconnaisse l'expertise du Comité aviseur en matière d'action communautaire autonome et que soit maintenu son rôle conseil associé à un financement adéquat;
- 13- Nous dénonçons la récupération par l'État du vocabulaire du mouvement communautaire dans la proposition gouvernementale;
- 14- Suite à la consultation, nous demandons que le mouvement communautaire autonome soit consulté sur la proposition gouvernementale finale avant que celle-ci ne soit acheminée à l'Assemblée nationale. Une rencontre nationale organisée par le comité aviseur de l'action communautaire autonome semble tout indiquée.

Conclusion

Lors de notre dernière assemblée générale annuelle, c'est à l'unanimité que la proposition gouvernementale a été jugée inacceptable. De plus, les organismes membres ont clairement indiqué qu'ils privilégiaient de se faire entendre sur la proposition gouvernementale principalement via leur regroupement.